

matière de réductions de forces dans la région centrale de l'Europe, y compris une éventuelle réduction mutuelle et équilibrée des forces stationnées, en tant que partie d'un programme intégral de réduction portant à la fois sur les forces stationnées et sur les forces locales.

17. Les ministres ont réaffirmé le grand intérêt qu'ils attachent à de véritables mesures de désarmement et de contrôle des armements. A ce sujet, ils se sont félicités des progrès enregistrés sur la voie d'une interdiction de la mise en place d'armes de destruction massive sur le fond des mers. Ils ont, d'autre part, estimé indispensable que les Alliés poursuivent leurs efforts et leurs études dans tous les domaines du désarmement, y compris celui des armes biologiques et chimiques. Ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen de ces questions.

18. Les ministres ont approuvé le texte par lequel le Conseil vient de recommander aux gouvernements des pays alliés de prendre sans délai les mesures nécessaires pour interdire, si possible d'ici à 1975 ou au plus tard pour la fin de la décennie, les rejets intentionnels de produits pétroliers à la mer. Ils se sont félicités de cette action et des autres résultats obtenus par le Comité sur les défis de la société moderne au cours de l'année écoulée, en y voyant la preuve que les Alliés joignent de façon efficace leurs moyens pour stimuler l'action nationale et internationale dans le domaine de l'environnement.

19. Les ministres ont examiné un rapport sur les résultats obtenus, au cours de ses quatre années d'existence, par la Conférence des Directeurs nationaux des armements et ses organes subsidiaires dans leurs efforts visant à promouvoir la coopération pour la mise au point et la production de matériel militaire. Ils ont noté que, malgré les remarquables progrès qui ont été accomplis dans les échanges d'information à ce sujet, il n'avait été possible d'établir qu'un nombre relativement réduit de projets de l'OTAN en vue de la mise au point et de la production de matériel en coopération. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'obtenir un soutien politique accru pour surmonter les obstacles qui s'opposent à une coopération plus étendue. Ils sont convenus de la nécessité d'aborder les questions de façon plus positive afin de bénéficier des avantages tant financiers qu'opérationnels résultant d'une adoption plus étendue de matériel mis au point et produit en commun.

20. Les ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense le 2 décembre 1970.

21. Les ministres ont fait porter l'essentiel de leurs discussions sur une étude globale, poursuivie depuis le mois de mai dernier, des problèmes de défense auxquels l'Alliance devra faire face au cours des années 1970 ....